

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 2 013 571,35 euros.
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie.
349 763 375 R.C.S. Nanterre.

Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions Groupe Flo

(Suspension de la faculté d'exercice)

Les titulaires d'options de souscription d'actions de la société Groupe Flo (la « **Société** ») sont informés que :

— La Société envisage dans le vingt-et-unième projet de résolution soumis à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir le 9 juin 2017 ⁽¹⁾, la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum total, prime d'émission incluse, de 72,5 millions d'euros.

— Conformément aux dispositions de l'article L.225-149-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société a, au cours de sa réunion du 25 avril 2017, décidé du principe de suspension de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions de la Société dans le cadre des plans en vigueur pour une durée maximum de trois mois (article R.225-133 du Code de commerce).

Le Directeur Général de la Société, en vertu d'une délégation du Conseil d'administration, a décidé que cette suspension prendrait effet à compter du 23 mai 2017 à 00 heure 01 minute et prendrait fin au plus tard le 22 août 2017 inclus à 23 heures 59 minutes.

Cette suspension s'applique à l'ensemble des options de souscription d'actions attribuées par la Société actuellement exerçables, c'est-à-dire les options attribuées par le Conseil d'administration de la Société depuis le 29 mai 2009 inclus.

— La date de reprise de l'exercice des options de souscription d'actions sera fixée à l'intérieur de la période susvisée de trois mois en fonction du lancement et du calendrier de l'augmentation de capital susvisée, et sera précisée dans un avis publié ultérieurement au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*.

— Les droits des bénéficiaires d'options n'ayant pas exercé leurs options avant le 22 mai 2017 inclus seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations des plans d'options correspondants.

Le Directeur Général, Vincent Lemaître.

(1) L'avis de réunion de cette assemblée générale a fait l'objet d'une publication au Bulletin des Annonces légales obligatoires à la même date que le présent avis.

1701648